

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain, le Conseil a approuvé la participation de la Communauté urbaine au programme européen d'initiative communautaire URBAN pour les dix sites en DSU de l'Est Lyonnais, par délibération en date du 31 octobre 1996.

Parmi les mesures du programme, figure une action relative au développement de la mobilité des populations en difficulté par la création d'une organisation des transports par et pour les activités d'insertion.

Par ailleurs, le plan de déplacements urbains que le SYTRAL a approuvé le 14 octobre dernier prévoit des moyens spécifiques, relevant d'initiatives locales.

L'objectif de l'opération est d'organiser une offre de transport collectif complémentaire du système existant géré par le SYTRAL. Cette offre de transport serait mise en place et gérée par des organismes d'insertion, pour des personnes en recherche d'emploi ou en formation.

Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur une mission d'assistance technique afin d'évaluer la faisabilité et d'assurer le montage de l'opération.

Le coût total de cette mission est estimé à 200 000 F TTC ; elle serait confiée, par la Communauté urbaine, à la structure retenue dans le cadre d'un appel à candidature.

Compte tenu des participations financières, le plan de financement serait le suivant :

| | |
|------------------------------------|------------|
| - Union européenne (dossier URBAN) | 100 000 F, |
| - Etat | 40 000 F, |
| - communauté urbaine de Lyon | 40 000 F, |
| - SYTRAL | 20 000 F ; |

B - Propose, compte tenu de ces éléments, d'approuver l'engagement d'une mission d'assistance technique pour évaluer la faisabilité d'une offre de transport complémentaire destinée aux personnes en recherche d'emploi ou en formation, de l'autoriser à solliciter de l'Union européenne, de l'Etat et du SYTRAL leur participation financière, enfin de fixer l'imputation de la dépense et l'inscription des recettes ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 31 octobre 1996 ;

Vu la délibération du SYTRAL en date du 14 octobre 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement d'une mission d'assistance technique pour évaluer la faisabilité d'une offre de transport complémentaire destinée aux personnes en recherche d'emploi ou en formation.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter de l'Union européenne, de l'Etat et du SYTRAL leur participation financière.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 617 100 - fonction 66.

4° - Les recettes attendues seront inscrites au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 747 100 pour les subventions de l'Etat et de l'Union européenne et compte 747 800 pour la participation du SYTRAL - fonction 66.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,